Maîtrise d'ouvrage

CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX
Hôtel de Sully
62 Rue Saint-Antoine
75186 PARIS Cedex 04

Département de la Vendée (85)

SAINT-VINCENT-SUR-JARD

Maison Georges Clémenceau

Classée Monument Historique

Mise en sécurité incendie et travaux de couverture de la maison Georges Clémenceau



Dossier de Consultation des Entreprises — Octobre 2026

C.C.T.P : Lot 03 – Menuiseries

Maîtrise d'œuvre :

EURL ERIC PALLOT ARCHITECTES
Guillaume Ull, Architecte en chef des monuments historiques
Architectes du Patrimoine
102 avenue Parmentier 75011 PARIS
Tél. 01 48 15 15 70 – mail. contact@agencepallot.fr

SABOUREAU INGENIERIE, Economiste
104 avenue André Maginot
37100 Tours
Tél. 02 47 54 02 65 – cabinet@saboureau-ing.fr

Sommaire

03.0 GÉNÉRALITÉS PROPRES AU PRÉSENT LOT 2

03.1 DESCRIPTION DES OUVRAGES DE MENUISERIES EXTÉRIEURES 8
03.1.1 MENUISERIES EXTÉRIEURES RESTAURÉES 8
03.1.2 STORES BANNES 9
03.1.3 TRAVAUX DIVERS 10
03.1.4 TRAVAUX DE PEINTURE SUR MENUISERIES 10
03.1.5 RAMPE PMR EN BOIS 12

03.2 DESCRIPTION DES OUVRAGES DE MENUISERIES INTÉRIEURES 13
03.2.1 MENUISERIES NEUVES INTÉRIEURES EN CHÊNE 13
03.2.2 MENUISERIES INTÉRIEURES RÉVISÉES 14
03.2.3 MENUISERIES INTÉRIEURES EN DÉMOLITION 14
03.2.4 PLINTHES ET MOULURES 15
03.2.5 ESCALIERS EN BOIS 16
03.2.6 RÉVISION DES PLANCHERS BOIS 16
03.2.7 RÉVISION DE PLAFONDS BOIS 18
03.2.8 CRÉATION D'UN PLACARD CACHE TABLEAU ÉLECTRIQUE 18
03.2.9 TRAVAUX DE PEINTURE SUR MENUISERIES 18
03.2.10 TRAVAUX DIVERS 20
03.2.11 TRAVAUX D'ACCOMPAGNEMENT 20
03.2.12 DOCUMENTS 20

03.3 PSE 1 : Création d'un volet résine 21
03.3.1 MENUISERIES EXTÉRIEURES RESTAURÉES 21
03.3.2 VOLETS BATTANTS 21
03.3.3 TRAVAUX DE PEINTURE SUR MENUISERIES 21

03.4 PSE 2 : Restaurations des volets existants 22
03.4.1 MENUISERIES EXTÉRIEURES RESTAURÉES 22
03.4.2 TRAVAUX DE PEINTURE SUR MENUISERIES 22

03.0 GÉNÉRALITÉS PROPRES AU PRÉSENT LOT

03.0 1 OBJET ET PROGRAMME DES TRAVAUX – ÉTENDUE DE LA PRESTATION

Le présent CCTP a pour objet en complément des pièces graphiques de définir les travaux nécessaires à la restauration générale de la maison Georges Clémenceau à Saint-Vincent-sur-Jard, département de la Vendée (85).
Les travaux du présent lot sont prévus réalisés en une tranche ferme et une tranche optionnelle, cependant le présent lot interviendra :
- Tranche ferme : maison hors kiosque et salon d'été
- Tranche optionnelle : kiosque et salon d'été.

Les travaux du présent lot concernent :
- la restauration des portes extérieures y compris remise en peinture,
- la restauration des fenêtres y compris remise en peinture,
- la restauration des volets extérieurs y compris remise en peinture,
- la révision des portes intérieures y compris remise en peinture,
- la réfection de chambranle de portes intérieures,
- la fourniture, façon et pose de portes intérieures CF,
- la révision de plancher bois,
- la révision de plafond bois,
- la création d'un placard en CLT,
- le remplacement des rampes PMR,
- la révision des stores bannes,
- la restauration des grilles métalliques repliables y compris remise en peinture,
- la révision des barreaudages de fenêtre y compris remise en peinture,
- la mise en peinture des caméras extérieures,
- l'évacuation des gravois.

L'entrepreneur reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des généralités du présent document, décrites de la page 1 à la page 22, et du C.C.T.P. de tous les autres lots.

03.0 2 CLAUSES GÉNÉRALES PROPRES AU PRÉSENT LOT

CONTRAINTES DU SITE
L'entreprise du présent lot doit exécuter ses travaux dans le respect le plus strict des règles de l'art pour assurer l'obtention du résultat final recherché, en tenant compte que son intervention se réalise dans un édifice culturel et touristique en service.
Des contraintes de limitation du bruit dû aux travaux vont s'imposer ainsi que l'obligation absolue qu'il n'y ait aucune propagation de poussière ou salissure quelconque en dehors de l'emprise du chantier.
L'entrepreneur devra tenir compte de toutes les sujétions d'accès à l'édifice et autres difficultés d'approvisionnement dans les prix de son offre. Il inclura dans ses prix les éventuels frais d'occupation des sols lors des déchargements et de chargements de matériels ou matériaux par exemple et les démarches administratives auprès des services de la ville.

CONTRAINTES LIEES A L'ENVIRONNEMENT DE L'ÉDIFICE
L'entrepreneur devra tenir compte toutes les sujétions d'accès à l'édifice et autres difficultés d'approvisionnement dans les prix de son offre. **Les approvisionnements et les évacuations des gravois s'effectueront avant l'ouverture du site, (horaire d'ouverture 10 heures le matin)**. Cette incidence est à inclure dans les prix des prestations.

ÉCHAFAUDAGES (CF GENERALITES TOUS CORPS D'ETAT).
Le restaurateur du présent lot pourra utiliser les échafaudages mis en place par le lot Maçonnerie-pierre de taille en tranche ferme et par le lot Couverture-Charpente en tranche optionnelle, pendant la durée contractuelle des travaux, dont :
- les échafaudages verticaux extérieurs au droit des élévations,
Rappel réglementation généralité :
L'arrêté du 21 décembre 2004 engage le chef d'entreprise utilisateur de l'échafaudage, qui est tenu de vérifier et réceptionner l'échafaudage préalablement à son intervention. Il devra en outre, les examens journaliers, mensuels (en cas de non-utilisation), et l'examen approfondi trimestriel.
Les examens faisant partie des vérifications sont :
- Examen d'adéquation, à savoir un échafaudage approprié et compatible avec les besoins en travaux de l'utilisateur.
- Examen de montage et d'installation, conformément aux plans de montage, muni de la notice de montage et des notes de calculs.
- Examen de l'état de conservation pendant toute la durée de son intervention, notamment des dispositifs de protection collective et des moyens d'accès – absence de déformations, présence de tous les éléments de fixation, ancrages, liaisons, - bonne tenue des amarrages, ancrages, vérinages, stabilisation, - bonne fixation des recouvrements (filets, bâches) – absence d'encombrement ou de surcharge des planchers

Les échafaudages et planchers complémentaires nécessaires aux travaux du présent lot seront à inclure dans les prix unitaires de l'offre. Ils devront être conformes aux normes et législation en vigueur lors de la période d'exécution des travaux.

ÉVACUATION DES GRAVOIS
Rappel réglementation :
Il est interdit de brûler les déchets sur les chantiers,
L'entrepreneur prendra connaissance du plan départemental d'organisation et de gestion des déchets du BTP, pour l'application de la réglementation en vigueur, notamment du code de l'environnement (article L 541), le décret du 12 octobre 2007 relatif à la classification des déchets, etc…
Manutention, chargement en camion et évacuation des gravois aux décharges publiques y compris toutes taxes, redevances et autres droits de décharge éventuels, et tous nettoyages des abords de chantier et voirie.
La prestation comprend le tri des déchets (inertes, DIB, DTQP…) en fonction du cahier des charges départemental relatif aux traitements des déchets, et le nombre de bennes correspondant à la nature desdits gravois.
L'entrepreneur devra leur chargement et leur enlèvement au fur et à mesure de leur production, aucun stockage n'étant toléré sur le chantier. Le chantier devra rester en permanence facile d'accès et propre.

PROTECTION DES EXISTANTS
L'entrepreneur doit prévoir toutes les dispositions nécessaires pour assurer la protection des ouvrages existants et notamment des éléments anciens (sols, élévations, surplombs, épidermes, parements, couvertures, menuiseries, etc.). Les dispositions proposées doivent être soumises à l'architecte et incluses dans le montant de l'offre.

ÉCHANTILLONS
L'architecte se réserve la possibilité de demander à l'entreprise autant d'échantillons qui lui paraîtront nécessaires ; les échantillons seront inclus dans les prix unitaires des prestations.

OUVRAGES MENUISERIES BOIS

NORMES, REGLEMENTS ET OBLIGATIONS TECHNIQUES - TRAVAUX DE MENUISERIE BOIS
Les matériaux mis en œuvre et l'exécution des ouvrages devront répondre aux prescriptions contenues dans les documents techniques et normes en vigueur notamment :
- la norme P23-201 / DTU n° 36.1 applicable aux travaux de menuiseries bois et quincailleries,
- la norme P78-201 / DTU n° 36.1 applicable aux travaux de menuiseries bois et quincailleries,
- les normes NF applicables aux menuiseries, quincailleries,
- les normes NF applicables aux menuiseries, vitrerie, quincailleries,
- les normes de menuiseries bois PF30 et CF30 NF P 23.501 et 502.

La qualité des bois employée devra être conforme aux prescriptions des normes NF B53.510, B52.001.4 et B52.001.5 et à l'ensemble des normes françaises la concernant.
Tous les ouvrages de menuiserie seront obligatoirement exécutés selon les règles de l'art et de manière traditionnelle. Toutes les menuiseries et autres ouvrages en bois devront être réalisés par l'entrepreneur dans son atelier. Aucune sous-traitance sans l'accord exprès, ni préfabrication ne seront tolérés. L'entrepreneur doit établir des sections et les profils de ses bois en fonction du travail qui lui est demandé, de façon à éviter des flexions, gauchissements voilages dus à des excès. Les sections finies des bois devront être au minimum celles indiquées sur les plans ou en cas d'insuffisance, celles prescrites par les normes et notamment la NF EN 518 (NF B 52-001).
Le masticage des défauts de menuiseries ne sera pas toléré de même que le bouchonnage.
Les parties mobiles devront se mouvoir sans effort et se joindre entre elles avec les parties fixes (dormants, bâtis...) avec un jeu inférieur à 1mm compte tenu des épaisseurs de peinture.

PLANS D'EXECUTION
L'entrepreneur du présent lot est à tout moment responsable de la conception et de l'exécution de ses ouvrages.
L'entreprise devra fournir au début des travaux tous les plans d'exécution côtés en indiquant avec précision la géométrie (plan, coupe, élévation, faux aplomb, niveaux), la section de tous les bois mis en œuvre, la dimension précise des menuiseries, les épaisseurs des pièces, etc…
Les plans fournis lors du dossier de consultation ne sont qu'indicatifs en ce qui concerne les dimensions. Sauf cas particulier, les sections des bois mis en œuvre ne seront pas inférieures à celles dessinées sur les plans.
NETTOYAGE
Le titulaire du présent lot devra le nettoyage de toutes ses salissures. Il devra réceptionner l'état de propreté des menuiseries.
Le menuisier sera responsable de la propreté de ses menuiseries jusqu'à la réception des travaux. Il devra la protection de ses ouvrages et leur nettoyage final (poussières et autres salissures ne provenant pas du travail des autres lots).

FOURNITURE DE CHENE NEUF POUR LES MENUISERIES
Caractéristiques
Provenance : Chêne dit de pays. Il correspondra à la catégorie chêne première qualité de provenant de forêt PEFC et aux normes HQE.
Nature : chêne de déroulage dit chêne « blanc », qualité supérieure dite « bille de tranche ».

Temps de séchage naturel à l'air minimum : 5 années.
Chêne : densité minimum à 15% d'humidité : 650 à 680 kg/m3,
La qualité des bois employés devra être conforme, quant aux caractéristiques technologiques, techniques et physiques et aux classifications d'aspect, aux prescriptions des normes françaises la concernant.
Classement technologique : les bois devront répondre aux conditions minima indiquées dans les normes françaises.
Classement d'aspect des bois de menuiserie N.F. EN 942 (qualification des bois dans la menuiserie).
Le bois sera stable, dur et à grain fin pour permettre une bonne finition. Les cernes de croissance seront étroits et réguliers, de moins de 5 mm d'épaisseur.
Les bois devront être nets de cœur et d'aubier aussi bien en parement qu'en contre-parement et ne pas comporter de défaut : fentes, gerces, roulures, fissures et gélivures, nœuds, piqûres de vers même noires et autres défauts et choisis afin d'empêcher tous gauchissements ou cintrages ultérieurs.
Défauts de bois à proscrire : les bois tors.
Les bois des parties les plus sensibles des menuiseries (montants, traverses et appuis) seront impérativement choisis parmi les trois planches centrales des plots.
Échantillons
L'entrepreneur sera tenu de présenter à l'architecte les échantillons suivants avant toute fabrication :
- Les échantillons des bois mis en œuvre. L'architecte se réserve le droit de refuser tous bois lui paraissant peu compatibles avec les travaux demandés et de constater sur place le stock disponible de l'entrepreneur destiné au chantier.
- Les échantillons grandeur nature de toutes les sections ou profils de moulures que l'architecte pourrait éventuellement faire rectifier, des assemblages, des pièces d'appui et des parements.
Les menuiseries neuves devront tenir compte des déformations éventuelles du gros-œuvre telles que faux aplomb, faux niveaux, drainage, ainsi que des adaptations éventuelles, de façon à s'intégrer harmonieusement dans la façade, et ce à inclure dans les prix unitaires de son offre.

SECHAGE DES BOIS DE MENUISERIE EN CHENE
Le séchage des bois devra se faire sur des bois préalablement débités à l'épaisseur à mettre en œuvre, et de deux manières successives :
a) par séchage naturel pendant une durée de 1 an par cm d'épaisseur, pour arriver à une hydrométrie de 40 %,
b) éventuellement suivi de séchage en séchoir pour arriver à une hydrométrie de 10 % à la sortie,
c) les bois prêts à mettre en œuvre auront une hydrométrie de 13 à 15 %.

HUMIDITE DES BOIS A LA MISE EN ŒUVRE
Les bois mis en œuvre doivent avoir atteint leur humidité d'équilibre correspondant au milieu où ils vont séjourner. Ce degré d'humidité sera déterminé dans les conditions des normes.
Le séchage naturel ou artificiel doit être effectué par des procédés et dans des conditions n'altérant ni l'aspect ni les propriétés des bois.
Le contrôle de l'humidité des bois est effectué suivant les dispositions de l'article 4.01 du DTU 36.1.
Après fabrication et avant pose toutes les menuiseries doivent être stockées à l'abri des intempéries.
Tous les frais relatifs à la mise aux conditions d'ambiance déterminées par le DTU sont à la charge du menuisier.
NOTA : le bois mis en œuvre devra être parfaitement sec. En cas de coulure de tanin ou autres sur les peintures, enduit, parement en pierre ou autres éléments finis, l'entrepreneur de menuiserie devra remplacer les menuiseries concernées et payer le coût de la mise en œuvre des autres corps d'état.

TRAITEMENT DES BOIS
Les bois devront être préalablement traités de façon convenable contre les altérations biologiques au moyen de produits ne modifiant pas la teinte naturelle des bois (articles 2.222 et 2.51 du DTU n°36.1).
Tous les bois employés seront protégés par trempage en usine dans un bain de produit insecticide, fongicide, hydrofuge, à label du CTBF. Il sera nécessaire de communiquer le nom du produit utilisé au peintre qui devra s'assurer de la comptabilité de ses peintures ou vernis avec le traitement bois.

PAREMENTS
Sauf dérogation, les parements apparents doivent être affleurés et poncés. Il ne doit subsister sur ces parements aucune trace de sciage, flache ou épaufrure.
Les menuiseries devront être finies et poncées correctement de telle sorte qu'elles soient prêtres à recevoir la couche d'impression ou laissées en bois apparent. Les assemblages devront être affleurés, les angles saillants droits et non épaufrés.
Les parties mobiles devront se mouvoir sans effort et joindre entre elles avec les parties fixes (dormant, battis…) avec un jeu inférieur à 1 mm compte tenu des épaisseurs de peinture.
Les cadres, les dormants et les panneaux recevront une finition manuelle au rabot légèrement rond et usé aux deux faces afin de donner un aspect irrégulier au bois.
Le rabotage s'effectuera uniquement dans le sens du fil.
Les moulures seront réalisées au rabot à doucine, tarabiscots, ou au guillaume. Les fers de ces outils seront en acier doux pour éviter toute uniformisation. L'entreprise inclura dans son prix de finition des bois toutes les fabrications de rabot à doucine, tarabiscot, guillaumes et guillaumes à plate-bande. En aucun cas, les moulures ne seront réalisées à la molette.
Les arrêts de congés et de chanfrein seront réalisés manuellement au ciseau.
L'entreprise procédera ensuite à une décoloration superficielle du tanin afin de vieillir artificiellement le bois.

Toutes ces opérations visent à donner un aspect proche de menuiseries anciennes réalisées entièrement à la main. De ce fait, la finition des bois sera exclusivement réalisée manuellement avec des outils traditionnels à l'exclusion de tout outillage électrique.
Le coût de la finition des bois des menuiseries sera à inclure dans le prix de façon de celles-ci.

POSE, RESERVATIONS, TROUS ET SCELLEMENTS
Les descellements, scellements et calfeutrements des menuiseries conservées déposées pour commodité du menuisier seront à charge du présent lot.
La pose et le calage de menuiseries neuves seront effectués par le menuisier, les scellements et le cas échéant les calfeutrements, de même que les trous complémentaires le cas échéant seront également à la charge du présent lot.
Le menuisier devra, en outre, l'entretien des ouvrages pendant la durée de garantie suivant la réception.
Au cas où pendant la garantie, des défectuosités apparaîtraient et notamment le gauchissement des bois, l'usure au point de rouille sur parties métalliques, l'entrepreneur devrait remédier à ses frais aux inconvénients signalés.
Seront également à la charge de l'entrepreneur, tous les travaux accessoires des autres corps d'état nécessites par les révisions, l'entretien, la remise en état et le remplacement des menuiseries défectueuses.
Le prix de pose de l'entreprise comprendra le transport des menuiseries jusqu'au lieu de pose.
Toutes les menuiseries devront être présentées à l'architecte avant la pose pour accord de celui-ci.

ASSEMBLAGES
Les assemblages devront être affleurés, les angles saillants droits et non épaufrés.
Les arasements des assemblages doivent présenter sur les parements une coupe franche, un joint sans jeu soit affleuré soit marqué. Les assemblages ne doivent laisser aucun vide nuisible à la solidité de l'ouvrage et à son étanchéité pour les ouvrages extérieurs.
Les assemblages par aboutage ne seront pas acceptés.
Les assemblages par enfourchement sont interdits.
Les chevilles en fer, plastique ou en bois cannelé seront à proscrire.
Les chevilles seront en bois de mélèze ou acacia. Elles seront parfaitement cylindriques de Ø 7 à 8 mm et bloquées par un petit coin en bois. Comme pour tous les assemblages, les chevilles seront parfaitement affleurées.
Les chevilles seront alignées verticalement au droit des assemblages à tenons et mortaises.
Les chevilles devront traverser l'un des parements des pièces de bois mortaisées et le tenon de l'autre pièce assemblée au carré ; cette cheville ne devra pas traverser l'autre parement de la pièce de bois mortaisée.
Les profils des moulurations seront exactement identiques aux modèles existants pour les menuiseries à restaurer.
Les moulures se raccorderont à angle droit avec assemblages à tenon et mortaise. Il ne sera pas admis de jour entre les moulures ni de décalage dans le retour des profils de moulure.
Les cadres dormants et ouvrants seront assemblés à tenons et mortaises. L'usage de la colle est interdit.
Les jets d'eau des ouvrants ainsi que toutes les pièces rapportées (plinthes, moulures, etc.) seront assemblés à embrèvement et queue d'aronde. La partie supérieure du jet d'eau ne sera en aucun cas au même nu que l'ouvrant. Elle sera embrevée afin de garantir une bonne étanchéité. Chaque ouvrant possédera un jet d'eau profilé en quart de rond sur le dessus et par une goutte d'eau.
Les petits bois seront à coupe d'onglet (contre profils exclus).
L'usage de la colle sera soumis à l'approbation préalable de l'architecte, et au cas par cas. La colle utilisée pour les collages devra être réversible.
Les panneaux seront assemblés au cadre à rainure et languette et seront d'une seule pièce.
Toutes les faces cachées après assemblage seront passées à l'huile de lin naturel par le présent lot afin d'éviter au maximum les coulures de tanin.

FINITION DES BOIS
Les menuiseries devront être parfaitement achevées, de telle sorte qu'elles soient prêtes à recevoir la couche d'impression ou être laissées en bois apparent avec mise en teinte pour harmonisation d'ensemble.
Le menuisier prévoira une usure des bois afin que les menuiseries neuves s'intègrent parfaitement avec les menuiseries anciennes. Un échantillon d'usure et les techniques utilisées (rabots manuels, outils traditionnels voire autre solution) seront proposés à l'architecte au début du chantier pour acceptation.
Le coût de la finition des bois des menuiseries sera à inclure dans le prix de façon de celles-ci.

IMPRESSION DES MENUISERIES NEUVES
L'impression des menuiseries sera à assurer par le titulaire du présent lot.

RÉCUPERATION DES PIÈCES DE FERRAGE
Toutes les pièces manquantes ou non conformes, même sur menuiseries conservées, devront être remplacées, et incluses dans les prix de restauration ou de restitution de la menuiserie.
Les menuiseries non conservées seront déposées par le présent lot. Le tri se fera en présence du maître d'œuvre et du maître d'ouvrage. Avant évacuation de ces menuiseries, le titulaire du présent lot devra la récupération des quincailleries conformes au modèle retenu, qui seront reposées par la suite sur les menuiseries neuves ou conservées.
Les ferrures et quincailleries déposées seront répertoriées (mise en place d'une étiquette précisant le numéro de la baie et l'ouvrant) et présentées à l'architecte afin de préciser les éléments à conserver présentant un intérêt.

Les quincailleries d'origine (pattes à scellement, fiches, gâches, targettes, etc…) seront conservées et réutilisées si elles sont en bon état.
Les quincailleries conservées seront restaurées : mise à nu des fers par sablage fin, passage de deux couches de vernis incolore à base de résine alkyde solvantée, inhibitrice de rouille, graissage des parties mobiles, fourniture de visserie laiton et autres petites pièces en complément. Certains ouvrages seront traités finition canon de fusil.

OUVRAGES MÉTALLIQUES A FAÇON
En complément des pièces de ferrage récupérées, le présent lot devra la fourniture et le façonnage de pièces neuves pour les menuiseries neuves et conservées. Toutes les pièces neuves comme conservées seront fixées par clous forgés, visserie fer et laiton suivant localisation et les exigences du respect du modèle. Les quincailleries neuves façonnées seront proposées pour l'acceptation à l'architecte au début du chantier. Les pièces forgées à façon exigées par l'architecte posées avec des clous forgés, correspondant à l'existant, seront à fournir avec lesdites pièces (charnières, targettes, gâche, pattes à scellement, clous, etc…).
L'ensemble des fournitures et des ouvrages devra être conforme aux prescriptions du R.E.E.F. 58 édité par le C.S.T.B., aux prescriptions et normes en vigueur au moment de l'exécution des travaux et en particulier aux documents suivants : -
- normes françaises homologuées aux ouvrages visés au présent lot.
- D.T.U.37.1, normalisé NF P 24-203 : menuiseries métalliques,
- Cahier des clauses techniques
Les profilés (carrés, plats, ronds, profilés, tôles, etc.) employés pour l'exécution des ouvrages répondront aux caractéristiques générales des normes de qualité et des normes dimensionnelles en vigueur, correspondantes applicables aux produits sidérurgiques laminés à chaud, en acier non allié d'usage courant dit soudable. Tous les ouvrages neufs seront en fer doux homogène et possédant un haut degré de pureté à faible teneur en carbone inférieure à 0,010%. La présence d'impuretés (phosphore, soufre, manganèse, silicium, carbone réunis) ne devra pas excéder 0,15%. Échantillon et caractéristiques du produit et coordonnées du fournisseur à remettre à l'architecte pour approbation avant emploi.
Le prix de fourniture, façonnage et pose de ces pièces de ferrage sera inclus dans la fourniture façon et pose de menuiserie neuve et restaurée.
L'entrepreneur doit la pose, la fixation et la mise en jeu de tous les organes de rotation et de fermeture.
Les ouvrages à façon demandés dans le descriptif seront forgés manuellement suivant les méthodes anciennes et traditionnelles y compris les clous. Des échantillons des pièces seront à soumettre à l'approbation de l'Architecte avant toute fabrication.
Tous les fers devront être travaillés à chaud : - soudures à la forge "à chaude portée" par refoulement du fer sans apport d'un autre métal,
- dans le cas d'impossibilité, soudure à chaud à la plaque (grillage cuivre et kaolin),
- brasure à la forge,
- assemblage à mi-fer, à tenons et mortaises, à queue d'aronde, etc…,
- rivets forgés avec facettes irrégulières sur la tête,
- nettoyage à chaud avec du kaolin.
Toute trace de profilé industriel devra être effacée de telle sorte que les fers aient l'aspect de barres façonnées forgées sur toute la longueur de chaque face à partir de blocs coulés.
Le fer après passage à la forge sera battu et étiré au marteau et à l'enclume pour obtenir des surfaces et arêtes légèrement irrégulières et non rectilignes mais sans coup trop apparent. Cette sujétion ne devra, en aucun cas, être remplacée par un martelage de surface pour donner un aspect néo-rustique sans rapport avec les méthodes anciennes.
Les trous seront effectués par le maçon de même que les scellements après la pose, le calage et la mise à niveau par le présent lot.
Les ouvrages neufs recevront tous une couche de vernis antirouille. Certains ouvrages seront traités finition canon de fusil.
Les parties scellées des ouvrages recevront une métallisation au zinc de 40 microns d'épaisseur, et deux couches de peinture antirouille. En aucun cas ce traitement ne restera visible après la pose.
Aucun élément fourni ne devra être identique. Dans un même modèle, des variantes dues à la fabrication artisanale seront à trouver en apportant des modifications dans le dessin. Ceci implique que la découpe des platines à la presse est totalement exclue.
Les dessins seront donnés à titre indicatif. Avant toute exécution, l'entreprise vérifiera la compatibilité avec les profils et largeur des parties planes des montants de menuiseries.
L'entreprise devra fournir plusieurs échantillons par modèle avant toute exécution définitive.
Les pièces mobiles devront coulisser ou pivoter sans effort et sans jeu. Les pièces devront être huilées ou graissées avant la pose.

PIECES DE QUINCAILLERIES
Toutes les pièces neuves fournies pour organes de rotation, de fermeture, seront de première qualité, estampillé NF SNFQ, garantissant les performances et exigences des Normes Européennes.
Serrures à canon européen sur organigramme selon le schéma fourni par le maître d'ouvrage.
Tous les ouvrants devront pivoter sans effort avec une mobilité parfaite. Le menuisier devra aussi prendre en compte l'épaisseur des couches de peinture ou de vernis et le gonflement éventuel des bois afin de laisser un jeu suffisant lors de la pose des organes de rotation.

OCCULTATION PROVISOIRE :
Dans le cas de dépose de menuiseries extérieures, maintenue pendant plus d'une journée, le présent lot devra la mise en place d'une occultation provisoire, étanche à l'eau et à l'air, propre et résistant aux intempéries et aux intrusions, pour toute la durée de cette dépose. La valeur de cette prestation est à inclure dans le prix unitaire de l'ouvrage concerné.

VITRAGE :
Les menuiseries neuves seront fournies par le présent lot avec leur vitrage : selon dimension des volumes.
Les travaux de vitrerie comprendront :
- la présentation des échantillons de verre à l'architecte avant commande,
- la fourniture des volumes, compte tenu des pertes pour chutes et déchets, et risques de casses.
- la coupe, découpes droites, baises, courbes,
- la pose en feuillure et la fixation, toutes les petites fournitures, y compris nettoyage des feuillures,
- le calage des volumes compris fourniture des cales,
- la fourniture et pose de tout fond de joints nécessaires,
- la pose sous parcloses,
- le nettoyage des verres aux 2 faces

03.0 3 INCIDENCE A L'EPIDEMIE DE COVID 19

Les entrepreneurs devront la mise en œuvre des mesures sanitaires nécessaires à la sécurité du chantier :
- installations de chantier,
- équipements individuels de protection,
- nettoyages supplémentaires (matériaux et temps de travail),
- modification des modifications des modalités d'acheminement voire d'hébergement des personnels intervenants sur le chantier,
- selon les préconisations du guide OPPBTP en vigueur à la date de la remise des offres.

L'incidence des surcoûts liés à l'épidémie de covid 19 sera à inclure dans les prix forfaitaires de l'entreprise.

03.1 DESCRIPTION DES OUVRAGES DE MENUISERIES EXTÉRIEURES

NOTA : Les dimensions des ouvrages définis ci-après ne sont pas définitives, avant exécution l'entreprise définira les dimensions avec précision suivant les plans d'exécution et ouvrages réalisés.

03.1.1 MENUISERIES EXTÉRIEURES RESTAURÉES

Restauration des menuiseries extérieures, en atelier, y compris pièces de serrurerie, pour remise en jeu comprenant :
- la dépose des vantaux et le double transport des menuiseries en atelier,
- la fourniture, façon et pose d'éléments manquants, ou en remplacement d'éléments dégradés : par exemple parcloses,
- la révision des assemblages, le rechevillage, le collage éventuel des assemblages à condition que la colle reste invisible et ne tache pas le bois et ce après accord de l'Architecte,
- la révision, redressement, restauration, dépose et pose des pièces de serrureries et fourniture avec façonnage des pièces en fer forgé en complément (des pièces dégradées, non conformes, ou manquantes),
- la dépose et remise au maître d'ouvrage des pièces de ferrage non conforme (verrous, crémones par exemples),
- la fourniture, façon la pose d'éléments de ferrages manquants ou défectueux fournis par le titulaire du présent lot (gonds, pentures, gâches, crémones, pattes à scellements, clous nécessaires à la fixation de l'ensemble des ferrages mentionnés, etc…, liste non exhaustive) en fer forgé,
- la repose des menuiseries après coup, après présentation et accord de l'architecte, y compris rescellement des éléments de rotation ou autres,
- la remise en jeu, y compris toutes les pièces de serrurerie,
- lors d'une dépose de vantail plus d'une journée, la réalisation d'une occultation provisoire étanche, par panneaux translucides en polycarbonate de 4 mm ép sur ossature bois.
- la restauration des dormants et habillages laissés en place, comprenant les mêmes interventions que décrites ci-dessus.

Mode de métré : à l'unité de baie

03.1.1 1 Restauration de portes extérieures, comprenant la révision des assemblages, les remplacements ponctuels, le nettoyage général, le traitement des bois, la vérification des ouvrages de quincaillerie conservés (gonds, etc.…), la passivation des éléments métalliques, la remise en jeu, la vérification de la serrure, transport retour et repose des vantaux.

Dispositions particulières :
La restauration de portes extérieures comprendra la révision des éléments de serrure (coffres, cylindre, verrou, béquille, etc.).

Localisation :
• TRANCHE FERME :
Portes extérieures :
- MExt 5
- MExt 11

03.1.1 2 Restauration de volets extérieurs comprenant la révision des assemblages, les remplacements ponctuels, le nettoyage général, le traitement des bois, la vérification des ouvrages de quincaillerie et de ferronnerie, la passivation des éléments métalliques, la remise en jeu, transport retour et repose des volets.

Localisation :
• TRANCHE FERME :
Ensemble des volets extérieurs des baies :
- MExt 2
- MExt 3
- MExt 4
- MExt 12
- MExt 13
- MExt 14
- MExt 15
- MExt 16
- MExt 17
- MExt 18
- MExt 20
• TRANCHE OPTIONNELLE :
Fenêtre :
Mext 8

03.1.1 3 Révision de fenêtre, y compris révision des pièces de ferrage, pose des pièces dégradées ou manquantes ou complémentaires fournies par le présent lot, remplacement des verres dégradés, la révision des mastics, le rainurage des dormants pour mise en place de joints d'étanchéités, la remise en jeu, transport retour et repose des ouvrants.

Localisation :

• TRANCHE FERME :
Ensemble des fenêtres :
- MExt 1
- MExt 2
- MExt 3
- MExt 4
- MExt 10
- MExt 12
- MExt 13
- MExt 14
- MExt 15
- MExt 16
- MExt 17
- MExt 18
- MExt 19
- MExt 20
- MExt 21
• TRANCHE OPTIONNELLE :
Ensemble des fenêtres :
- Mext 7
- Mext 8
- Mext 9

03.1.2 STORES BANNES

03.1.2.1 EXISTANTS

Révision de stores bannes, y compris pièces de fonctionnement, comprenant :
- la fourniture et pose d'éléments manquants, ou en remplacement d'éléments dégradés,
- la révision des pièces de mécanisme d'enroulement,
- le décapage à la brosse ou au jet abrasif, puis application sur l'ensemble des pièces un traitement anti-corrosion marin et mise en peinture de finition à 2 passes ton RAL 7022, type "FREITAPOX et FREITANE 580 " de Ripolin Freitag ou équivalent, permettant de conserver l'aspect des éléments métalliques tout en interrompant le processus de rouille, et deux couches de finition dont les liants seront compatibles entre eux.
- le remplacement de la toile dégradée par fourniture et pose d'une neuve de même nature et colorie que celle dégradée, le titulaire devra fournier plusieurs échantillons de toile à l'architecte avant toute fourniture définitive,
- la vérification des scellements de fixations et le cas échéant la réfection.
- tous moyens d'accessibilité aux stores bannes,
- les essais de fonctionnement,

03.1.2.1 1 Révision et remise en état des stores comprenant la remise en jeu et remise en peinture.

Localisation :

• TRANCHE OPTIONNELLE :
Maison :
- Élévation Sud :
- Store banne au-dessus de la baie Mext 12
- Store banne entre les baies Mext16 et Mext 17
- Store banne entre les baies Mext18 et Mext 19

03.1.2.1 2 Remplacement des toiles dégradées des stores bannes par de la neuve de même nature et colorie

Localisation :

• TRANCHE OPTIONNELLE :
Maison :
- Élévation Sud :
- Store banne au-dessus de la baie Mext 12
- Store banne entre les baies Mext16 et Mext 17
- Store banne entre les baies Mext18 et Mext 19

03.1.3 TRAVAUX DIVERS

03.1.3 1 Restauration des grilles métalliques repliables comprenant le graissage des éléments mobiles (assemblages, rotule, roues, etc.), le traitement par un vernis anticorrosion inhibiteur de rouille incolore aux 2 faces et mise en peinture, la révision et/ou réfection des scellements.

Comprenant :
- le graissage des éléments mobiles (assemblages, rotule, roues, etc.),
- le décapage à la brosse ou au jet abrasif, puis application sur l'ensemble des pièces un traitement anti-corrosion marin et mise en peinture de finition à 2 passes ton RAL 7022, type "FREITAPOX et FREITANE 580 " de Ripolin Freitag ou équivalent, permettant de conserver l'aspect des éléments métalliques tout en interrompant le processus de rouille, et deux couches de finition dont les liants seront compatibles entre eux.
- la vérification des scellements dans la maçonnerie,
- la reprise des scellements défectueux par mortier de résine avec remplissage final de surface au mortier de chaux naturelle mélangé à de la poussière de pierre et recevra une patine de vieillissement. Au préalable, dégradation du scellement existant.
- la manutention et l'évacuation des gravois aux décharges publiques.

Mode de métré : compté au m²

Localisation :
• TRANCHE OPTIONNELLE :
Salon d'été :
- Mext 7
- Mext 9

03.1.3 2 Mise en peinture des caméras extérieures.

Mise en peinture avec soin des caméras extérieures, comprenant :
- préparation du support pour atteindre la finition souhaitée.
- couche d'accrochage.
- application de 2 couches de finition. Teinte de la peinture à soumettre à l'architecte avant exécution.

Ensemble préparation et applications des couches suivant préconisations du produit.
Nombre de couches nécessaire jusqu'à obtention du résultat.

Dispositions particulières :
Cette mise en peinture des ne devra pas altérer les fonctions de sécurité des caméras (lentille, capteurs, etc.).
Prestation à réaliser en coordination avec le lot 05 électricité qui fournis et installe les caméras.

Localisation :
• TRANCHE FERME :
Suivant plan architecte
- Ensemble des caméras extérieures

03.1.4 TRAVAUX DE PEINTURE SUR MENUISERIES

a) **pour peinture sur bois** :
- le brossage et le dégraissage,
- la réalisation d'une couche d'impression,
- le rebouchage à l'enduit à l'eau, et le ponçage,
- un enduit repassé à l'enduit à l'eau si nécessaire (finition très soignée),
- une couche d'impression à l'huile de lin pigmentée, un ratissage à l'enduit gras à l'huile de lin, un ponçage, à renouveler si nécessaire,
- deux couches de peinture aux huiles naturelles de type Malouinières ou équivalent, teinte à déterminer après étude stratigraphique,
- toutes les sujétions de rechampie aux deux faces, suivant les différences de teintes,
- toutes les sujétions de rechampie au droit des quincailleries et ferrages,

b) **finitions soignées sur pièces de serrurerie métallique à peindre :**
Sur les pièces de serrurerie de réemploi :
- préparation des fers comprenant le brossage des fers et décapage de la rouille, le décapage de la peinture ancienne, l'époussetage et le dégraissage des fers, et le passage d'une couche primaire inhibitrice de corrosion,

Sur les pièces de serrurerie neuve :
- préparation des fers comprenant l'époussetage et le dégraissage des fers, et le passage d'une couche primaire inhibitrice de corrosion,

En finition :
- traitement anti-corrosion marin et mise en peinture de finition à 2 passes ton RAL 7022, type "FREITAPOX et FREITANE 580 " de Ripolin Freitag ou équivalent,

Dispositions particulières :
Tous les produits employés seront de très haute qualité.

L'application de toutes les couches de peinture sera effectuée à la brosse exclusivement. Toute application au pistolet est prohibée.
L'entrepreneur du présent lot devra toutes les reprises, les raccords et rechampis sur les ouvrages adjacents afin d'avoir une continuité sur la teinte.

03.1.4 1 Sondage stratigraphique sur menuiseries extérieures (hors volets).

Localisation :
• TRANCHE FERME :
Ensemble des menuiseries extérieures, hors volets

03.1.4 2 Remise en peinture de menuiseries conservées comprenant décapage, travaux préparatoires, impression, 2 couches de finition travail soigné, décapage, couche primaire antirouille et finition sur pièces de ferrage, sur la face extérieure.

Localisation :
• TRANCHE FERME :
Portes extérieures :
- MExt 5
- MExt 11
Ensemble des fenêtres :
- MExt 1
- MExt 2
- MExt 3
- MExt 4
- MExt 10
- MExt 12
- MExt 13
- MExt 14
- MExt 15
- MExt 16
- MExt 17
- MExt 18
- MExt 19
- MExt 20
- MExt 21
• TRANCHE OPTIONNELLE :
Ensemble des portes et fenêtres :
- Mext 6
- Mext 7
- Mext 8
- Mext 9

03.1.4 3 Peinture sur volets extérieurs conservés comprenant décapage, travaux préparatoires, impression, 2 couches de finition travail soigné, décapage, couche primaire antirouille marin et finition sur pièces de ferrage, aux 2 faces

Peinture sur volets extérieurs conservées comprenant décapage, travaux préparatoires, impression, 2 couches de finition travail soigné, décapage, couche primaire antirouille et finition sur pièces de ferrage, aux 2 faces

Localisation :
• TRANCHE FERME :
Ensemble des volets extérieurs des baies y compris les crochets de maintien :
- MExt 2
- MExt 3
- MExt 4
- MExt 12
- MExt 13
- MExt 14
- MExt 15
- MExt 16
- MExt 17
- MExt 18
- MExt 20
• TRANCHE OPTIONNELLE :
Volets extérieurs de la baie y compris les crochets de maintien :
- MExt 8

03.1.4 4 Peinture sur portes extérieures conservées comprenant décapage, travaux préparatoires, impression, 2 couches de finition travail soigné, décapage, couche primaire antirouille et finition sur pièces de ferrage, aux 2 faces

Localisation :
• TRANCHE FERME :
Portes extérieures :
- MExt 5
- MExt 11

03.1.4 5 Révision de barreaudages de fenêtre, in-situ, comprenant la vérification des scellements, traitement anticorrosion et mise en peinture.

Révision comprenant :
- la vérification des scellements dans la maçonnerie,
- la reprise des scellements défectueux par mortier de résine avec remplissage final de surface au mortier de chaux naturelle mélangé à de la poussière de pierre et recevra une patine de vieillissement. Le mortier de scellement sera de même aspect et de même granulométrie que la pierre en place. Au préalable, dégradation du scellement existant.
- brossage, dégraissage et traitement anti-corrosion et mise en peinture de finition à 2 passes ton RAL 7022, type "FREITAPOX et FREITANE 580 " de Ripolin Freitag ou équivalent.
- la manutention et l'évacuation des gravois aux décharges publiques.

Mode de métré : compté au ml barreaudage.

Localisation :
• TRANCHE FERME :
Fenêtres :
- MExt 1
- MExt 10
- MExt 19
- MExt 21
• TRANCHE OPTIONNELLE :
Fenêtre :
- MExt 6

03.1.5 RAMPE PMR EN BOIS

Réalisation de rampe PRM en bois imputrescible de classe 4, type teck, suivant plan architecte, comprenant :
- les calculs,
- les plans d'exécution,
- les études et les plans d'atelier,
- les plans de conception,

Constituée :
- d'une ossature en bois traité classe 4, type teck, de section appropriée, comprenant :
 - toutes sujétions de coupes et découpes, calage et fixation,
 - le terrassement dans terrain de toute nature y compris évacuation des gravois, pour plots en béton armé de support de l'ossature,
 - la fourniture et mise en œuvre de semelles individuelles B.A. (50 x 50 cm) sur plots en gros béton y compris coffrage, armatures, pour support de l'ossature,
- d'une bande de roulement, comprenant :
 - la fourniture des planches de bois traité classe 4, type teck, de section appropriée, antidérapantes
 - les façons d'assemblages, toutes sujétions de coupes et découpes et fixation aux vis inox,
 - la fourniture, façonnage et pose de d'habillage de jouées en bois, de même nature des planches de la bande de roulement, fixé par vis inox dans l'ossature.
 - la fourniture, façonnage et pose de chasse roue en bois, de même nature des planches de la bande de roulement, formant équerre, fixé par vis inox dans bande de roulement et l'habillage de jouées,
- d'un traitement de finition anti-dérapant, comprenant :
 - le ponçage et le dépoussiérage,
 - l'entreprise devra tous les essais de convenance de teinte et d'aspect de finition jusqu'à obtention du résultat souhaité. Teinte à soumettre à l'architecte avant exécution.

Plans et dessins avant exécution à soumettre à l'approbation préalable de l'architecte

Dispositions particulières :

L'entrepreneur devra, lors de la remise de son offre, indiquer la nature et l'essence du bois traité classe 4, qu'il compte mettre en œuvre.

03.1.5 1 Création d'une rampe PMR en bois type teck avec palier de repos menant au kiosque.

Localisation :
• TRANCHE OPTIONNELLE :
Suivant plan architecte :
Kiosque :
- Rampe PMR

03.1.5 2 Création d'une rampe PMR en bois, dito existante en façade Nord, donnant accès au couloir de la maison (Mext 4).

Localisation :
• TRANCHE OPTIONNELLE :
Suivant plan architecte :
Maison :
- Élévation Nord :
- Rampe PMR au droit de la porte Mext 4

03.1.5 3 Création d'une rampe PMR en bois, dito existante en façade Nord, donnant accès à la salle d'exposition de la maison (Mext 2).

Localisation :
• TRANCHE OPTIONNELLE :
Suivant plan architecte :
Maison :
- Élévation Nord :
- Rampe PMR au droit de la porte Mext 2

03.1.5 4 Dépose et évacuation des rampes d'accès PMR existantes en façades Sud et Nord.

Localisation :
• TRANCHE OPTIONNELLE :
Maison :
- Porte Nord Mext 2
- Porte Sud Mext 13
Kiosque :
- Élévation Sud

03.2 DESCRIPTION DES OUVRAGES DE MENUISERIES INTÉRIEURES

03.2.1 MENUISERIES NEUVES INTÉRIEURES EN CHÊNE

Fourniture, façonnage et pose de menuiseries intérieures sur bâti en chêne neuf bois apparent, suivant plans de principe architecte, comprenant :
- la qualité de finition sera ; « bois apparent » pour être peint aux deux faces par le présent lot.

Nota :
Tous les articles du ferrage seront mis en place avec soin.
Les entailles nécessaires auront la profondeur voulue pour ne pas altérer la force des bois, et elles présenteront les dimensions précises de la ferrure en largeur et en longueur.
Les clous, rivets ou vis seront bien ajustés et ne désaffleureront jamais. Les vis seront toujours de force en rapport avec l'importance des objets qu'elles sont destinées à fixer.
Les pièces mobiles des articles de quincaillerie doivent être graissées ou huilées, s'il y a lieu, avant la pose.
L'entreprise devra sans exception, ni réserve, fournir et poser toute la quincaillerie nécessaire au parfait achèvement des travaux, même si celle-ci n'est pas indiquée dans les articles du descriptif.

Dessin avant exécution des bois et des serrureries à soumettre à l'approbation préalable de l'architecte.

03.2.1.1 BLOCS-PORTES A DEGRE COUPE-FEU

03.2.1.1 1 Fourniture, façon et pose de porte CF 1H à 1 vantail avec bâti en chêne, avec moulures rapportées uniquement en face vue depuis la salle d'exposition, pour imitation « portes anciennes à panneau », comprenant la pose des ferrages fournis par le présent lot.

Fourniture, façon et pose d'une porte, suivant plan de détail architecte, comprenant :
- 1 bloc-porte avec moulures rapportées uniquement en face vue depuis la salle d'exposition,
- 1 bâti en chêne neuf d'une épaisseur à définir en début de chantier assemblés tenons et mortaises avec chevilles doubles superposées,
- fourniture et pose de pièces de ferrages et de quincailleries, l'entreprise devra présenter plusieurs modèles à soumettre

à l'avis de l'architecte.
- fourniture et pose d'une serrure à larder de haute qualité, avec gâche. Fourniture et pose d'un cylindre électronique, l'entreprise devra présenter plusieurs modèles à soumettre à l'avis de l'architecte avant toute fourniture définitive.
- fourniture et pose d'un ferme-porte, l'entreprise devra présenter plusieurs modèles à soumettre à l'avis de l'architecte avant toute fourniture définitive.
- fourniture et pose d'une poignée déquille côté réserve, l'entreprise devra présenter plusieurs modèles à soumettre à l'avis de l'architecte avant toute fourniture définitive.
- le percement de trous et scellements des pattes à la résine avec finition au mortier de chaux.
- mise en jeu après pose.

Dispositions particulières :
Ferme-porte, et quincaillerie adaptée au coupe-feu.
Procès-verbaux à fournir :
- Coupe-feu 1 H.

Les procès-verbaux des menuiseries et tous avis de chantier ou essais préalables sont réputés inclus dans les prix unitaires.

Localisation :
• TRANCHE FERME :
Portes intérieures :
- Mint 1
- Mint 2

03.2.2 MENUISERIES INTÉRIEURES RÉVISÉES

La prestation comprendra :
- la dépose et le double transport des menuiseries en atelier, si nécessaire le cas échéant,
- le remplacement des éléments défectueux,
- la fourniture façon et pose d'éléments manquants (petits bois par exemple),
- la révision des assemblages, le rechevillage, le collage éventuel des assemblages à condition que la colle reste invisible et ne tache pas le bois et ce après accord de l'architecte, le rechevillage,
- la révision des pièces de ferrage,
- la pose d'éléments de ferrage manquants ou défectueux fournis par le titulaire du présent lot,
- la mise en place de flipots,

la repose des menuiseries après coup après présentation et accord de l'architecte.

03.2.2 1 Révision légère de portes y compris révision des pièces de ferrage et remise en jeu.

Dispositions particulières :
La révision de la porte Mint 3 comprendra le remplacement de la poignée côté salle d'exposition par un poignée olive en porcelaine avec conservation du verrou. Présentation de plusieurs modèles de poignée à l'architecte avant toute fourniture définitive. La valeur de cette prestation est à inclure dans le prix de révision de porte.

Localisation :
• TRANCHE FERME :
Portes intérieures :
- Mint 3
- Mint 4
- Mint 5
- Mint 6
- Mint 7
- Mint 8

03.2.2 2 Dépose sans conservation de la plaque de doublage et du contacteur de la porte en atelier.

Localisation :
• TRANCHE FERME :
Porte intérieure Mint 3

03.2.3 MENUISERIES INTÉRIEURES EN DÉMOLITION

Dépose en démolition des portes intérieures existantes avec soin (descellements et bouchement des anciens trous puis trous et scellements à charge du présent lot) et évacuation après accord de l'architecte.
L'Architecte demandera la récupération de serrureries anciennes pour réemploi, et toute sujétion de restauration de ces ferrages.

03.2.3 1 Dépose sans conservation des deux portes à galandage et évacuation.

Dépose sans conservation des deux portes à galandage avec soin pour ne pas endommager les ouvrages adjacents et évacuation.

Localisation :
• TRANCHE FERME :
Portes intérieures :
- Mint 0a
- Mint 0b

03.2.3 2 Dépose sans conservation du châssis vitré fixe présent dans la cloison entre le local ménage et stockage.

Dépose sans conservation du châssis vitré fixe avec soin pour ne pas endommager les ouvrages adjacents et évacuation.

Localisation :
• TRANCHE FERME :
Châssis vitré fixe présent dans la cloison entre le local ménage et stockage

03.2.3 3 Dépose sans conservation de la marche en bois dans la réserve pour permettre le passage des câbles.

Dépose sans conservation de la marche en bois dans la réserve, pour permettre le passage des câbles, avec soin pour ne pas endommager les ouvrages adjacents et évacuation.

Localisation :
• TRANCHE FERME :
Suivant plan de démolition de l'architecte :
Réserve :
- au droit de la porte Mint 1

03.2.3 4 Dépose sans conservation de la surélévation en bois dans le garage.

Dépose sans conservation de la surélévation en bois dans le garage, avec soin pour ne pas endommager les ouvrages adjacents et évacuation.

Localisation :
• TRANCHE FERME :
Suivant plan de démolition de l'architecte :
Garage :
- le long de l'élévation Sud

03.2.3 5 Dépose de main-courantes en démolition y compris évacuation

Dépose en démolition et évacuation aux DP des main-courantes existantes, comprenant :
- descellements avec soin afin de ne pas détériorer les parements,
- bouchement des trous à l'aide de mortier de chaux ou ciment selon les localisations,
- manutention et évacuation des gravois.

Mode de métré : à l'unité de main-courante

Localisation :
• TRANCHE FERME :
Garage :
- emmarchement

03.2.3 6 Dépose sans réemploi des portes intérieures, récupération des pièces de ferrages et quincailleries, et évacuation.

Localisation :
• TRANCHE FERME :
Portes intérieures :
- Mint 0a
- Mint 0b
- Mint 1
- Mint 2

03.2.4 PLINTHES ET MOULURES

03.2.4.1 CHAMBRANLE EN BOIS :

Chambranle mouluré pour habillage de porte comprenant pied droit, coupes d'onglet. Calage et fixation de l'ensemble.

03.2.4.1 1 Fourniture et pose d’un chambranle simple en chêne côté salle d’exposition y compris adaptation des plinthes.

Particularités :
- toutes les coupes d'onglet.

- calage et fixation de l'ensemble
- adaptation et retaille des plinthes
- échantillons à fournir pour validation de l'aspect et finition

Localisation :
• TRANCHE FERME :
Portes intérieures Mint1, Mint 2, Mint 3 :
- côté salle d'exposition

03.2.4.1 2 Dépose du chambranle existant et habillage des ébrasements en sapin.

Dépose en démolition du chambranle existant et habillage des ébrasements en sapin y compris évacuation.

Localisation :
• TRANCHE FERME :
Portes intérieures Mint1, Mint 2, Mint 3

03.2.5 ESCALIERS EN BOIS

Dépose en conservation et repose de l'emmarchement comprenant :
- le démontage avec soin afin de ne pas abîmer les marches et contremarches de même que les assemblages,
- le repérage au fur à mesure des pièces déposées,
- le stockage des éléments dans un endroit préalablement défini conjointement avec l'architecte et le maitre de l'ouvrage,
- la repose selon plan projet architecte, y compris toutes sujétions de fixation, avec fourniture et pose de plinthes dito existant en recherche,
- le traitement de finition comprenant :
 - le ponçage et le dépoussiérage,
 - l'application de deux couches de vernis (teinte et nuance au choix de l'architecte).

03.2.5 1 Dépose en conservation de l'emmarchement dans le garage.

Localisation :
• TRANCHE FERME :
Garage

03.2.5 2 Repose de l'emmarchement suivant plan projet avec fourniture et pose de plinthes dito existant en recherche.

Localisation :
• TRANCHE FERME :
Suivant plan projet architecte :
- réserve

03.2.6 RÉVISION DES PLANCHERS BOIS

Restauration d'un plancher, comprenant :
- les protections destinées à préserver les parties conservées contiguës aux déposes,
- la dépose ponctuelle de lames de plancher défectueuses ou pour permettre le remplacement de lames y compris solives, supports et tous accessoires défectueux. Arrachage des clous et l'évacuation des gravois aux décharges publiques, notamment au droit des portes et fenêtres (selon plan),
- toutes les précautions pour éviter d'endommager les éléments contigus lors de la dépose et de la manutention,
- la fourniture et pose de solives en chêne traité de section identique aux existantes, le cas échéant si nécessaire,
- la fourniture façonnage et pose de lames de plancher neuves en planches de même essence, d'épaisseur, de longueur, de largeur, d'assemblage que les existantes, corroyées une face,
- les façons d'assemblages,
- les coupes droites et biaises, découpes, ajustages et fixation par clous inox sur les solives chêne. Différents modèles de clous inox seront présentés à l'architecte pour choix et avis avant mise en œuvre,
- l'atténuation des rayures par masticage,
- le traitement de finition comprenant :
 - le ponçage et le dépoussiérage,
 - la patine de vieillissement à l'aide d'ammoniaque faiblement dilué et neutralisation dés obtention de la teinte souhaitée des lames neuves,
 - traitement à l'huile,
 - lustrage,
 - l'entreprise devra tous les essais de convenance de teinte et d'aspect de finition jusqu'à obtention du résultat souhaité.

03.2.6 1 Révision des planchers dans les salles historiques, comprenant la réparation en recherche au droit des portes et des fenêtres, le nettoyage et ponçage léger, l'atténuation des rayures par masticage, le traitement.

Localisation :
• TRANCHE FERME :
Maison :
- Chambre G.Clémenceau
- Chambre amis 01
- Chambre amis 02
- Couloir
- Cuisine - Salle à manger
- Salle d'exposition
- WC

03.2.6 2 Remise en teinte générale et traitement à l'huile.

Localisation :
• TRANCHE FERME :
Maison :
- Chambre G.Clémenceau
- Chambre amis 01
- Chambre amis 02
- Couloir
- Cuisine - Salle à manger
- Salle d'exposition
- WC

03.2.6 3 Décapage et remise en teinte du plancher de la salle d'exposition en raccord avec les autres pièces du musée.

Localisation :
• TRANCHE FERME :
Maison :
- Chambre G.Clémenceau
- Chambre amis 01
- Chambre amis 02
- Couloir
- Cuisine - Salle à manger
- Salle d'exposition
- WC

03.2.6 4 Reprise de la finition de plancher existant, comprenant le nettoyage/décapage, le traitement, le ponçage et vitrification.

Finition de plancher comprenant :
- la protection des ouvrages adjacents,
- le ponçage,
- un dépoussiérage,
- la vitrification du parquet, l'entreprise devra présenter plusieurs produits de vitrification à soumettre à l'architecte avant tout traitement définitif,
- l'entreprise devra tous les essais de convenance de teinte et d'aspect de finition jusqu'à obtention du résultat souhaité,
- manutention et évacuation de gravois.

Localisation :
• TRANCHE FERME :
Maison :
Plancher :
- Local ménager
- Réserve
Emmarchement dans le garage :
- Réserve

03.2.6 5 Ponçage du parquet, remise en cire et lustrage.

Localisation :
• TRANCHE OPTIONNELLE :
Salon d'été :
- Plancher

03.2.7 RÉVISION DE PLAFONDS BOIS

Révision des plafonds dans les salles historiques, comprenant
- le dépoussiérage général,
- le brossage pour atténuation des auréoles,
- le ponçage léger en recherche,
- la vérification de la tenue des lattes et reprise de fixation en recherche,
- la remise en teinte en recherche y compris sur les trappes.

03.2.7 1 Révision des plafonds dans les salles historiques, comprenant le dépoussiérage général, le brossage pour atténuation des auréoles, le ponçage léger en recherche, la vérification de la tenue des lattes et reprise de fixation en recherche.

Localisation :
• TRANCHE FERME :
Maison :
- Chambre G.Clémenceau
- Chambre amis 01
- Chambre amis 02
- Couloir
- Cuisine - Salle à manger
- Salle d'exposition
- WC

03.2.7 2 Remise en teinte en recherche.

Localisation :
• TRANCHE FERME :
Maison :
- Chambre G.Clémenceau
- Chambre amis 01
- Chambre amis 02
- Couloir
- Cuisine - Salle à manger
- WC

03.2.7 3 Remise en teinte du plafond de la salle d'exposition, en raccord avec les autres pièces de la maison après ponçage du vernis.

Localisation :
• TRANCHE FERME :
Maison :
- Salle d'exposition

03.2.8 CRÉATION D'UN PLACARD CACHE TABLEAU ÉLECTRIQUE

03.2.8 1 Création d'un placard en CLT à peindre, fermé, à l'entrée de la réserve pour l'installation des tableaux de commandes SSI /intrusion.

Création d'un placard en CLT, suivant plan architecte, comprenant :
- relevé et prises de mesure sur place selon localisation,
- une ossature,
- deux portes y compris pièces de rotation, de fermeture, une poignée. L'entreprise devra présenter plusieurs modèles de pièces de rotation, de fermeture, de poignée, à l'architecte avant toutes fournitures définitives.
- finition ; mise en peinture par le présent lot. (teinte et nuance au choix de l'architecte)
- un plan d'exécution à l'échelle 1/5e sera présenté pour avis à l'Architecte avant fabrication

Un prototype aux dimensions réelles sera ensuite présenté à l'Architecte avant exécution définitive. Cet élément sera après adaptation, intégré à l'ouvrage complet.

Localisation :
• TRANCHE FERME :
Suivant plan architecte :
- Réserve

03.2.9 TRAVAUX DE PEINTURE SUR MENUISERIES

a) **pour peinture intérieure sur bois** :
- le brossage et le dégraissage,
- la réalisation d'une couche d'impression,

- le rebouchage à l'enduit à l'eau, et le ponçage,
- un enduit repassé à l'enduit à l'eau si nécessaire (finition très soignée),
- une couche d'impression pigmentée par pochonnage sur les reprises d'enduits, un ponçage, à renouveler si nécessaire,
- deux couches de peinture à base de liants mixtes alkyde-acrylique en phase aqueuse, teinte et nuance au choix de l'architecte,
- toutes les sujétions de rechampie aux deux faces, suivant les différences de teintes,
- toutes les sujétions de rechampie au droit des quincailleries et ferrages,

b) **finitions soignées sur pièces de serrurerie métallique à peindre :**
Sur les pièces de serrurerie de réemploi :
- préparation des fers comprenant le brossage des fers et décapage de la rouille, le décapage de la peinture ancienne, l'époussetage et le dégraissage des fers, et le passage d'une couche primaire inhibitrice de corrosion,
Sur les pièces de serrurerie neuve :
- préparation des fers comprenant l'époussetage et le dégraissage des fers, et le passage d'une couche primaire inhibitrice de corrosion,
En finition :
- une couche de primaire antirouille à base d'alkyde uréthane et deux couches de laque polyuréthane antirouille en finition, teinte de la peinture à soumettre à l'architecte avant exécution. Teinte de la première couche de peinture : blanche

Dispositions particulières :
Tous les produits employés seront de très haute qualité.
L'application de toutes les couches de peinture sera effectuée à la brosse exclusivement. Toute application au pistolet est prohibée.
L'entrepreneur du présent lot devra toutes les reprises, les raccords et rechampis sur les ouvrages adjacents afin d'avoir une continuité sur la teinte.
L'architecte se réserve la possibilité de réaliser des sondages sur la couche picturale afin de vérifier si toutes les couches de peinture prescrites ont bien été mises en œuvre.

03.2.9 1 Remise en peinture de menuiseries conservées comprenant décapage, travaux préparatoires, impression, 2 couches de finition travail soigné, décapage, couche primaire antirouille et finition sur pièces de ferrage, aux 2 faces.

Localisation :
• TRANCHE FERME :
Portes intérieures :
- Mint 3
- Mint 4
- Mint 5
- Mint 6
- Mint 7
- Mint 8

03.2.9 2 Peinture sur menuiseries neuves comprenant décapage, travaux préparatoires, impression, 2 couches de finition travail soigné, décapage, couche primaire antirouille et finition sur pièces de ferrage, aux 2 faces.

Localisation :
• TRANCHE FERME :
Portes intérieures :
- Mint 1
- Mint 2

03.2.9 3 Remise en peinture des plinthes en bois comprenant décapage, travaux préparatoires, impression, 2 couches de finition travail soigné.

Dispositions particulières :
Teinte selon RAL existant.
Localisation :
• TRANCHE FERME :
Ensemble des plinthes de la salle d'exposition

03.2.9 4 Mise en peinture des chambranles neufs comprenant travaux préparatoires, impression, 2 couches de finition travail soigné.

Dispositions particulières :
Teinte selon RAL existant.
Localisation :
• TRANCHE FERME :
Portes intérieures :
- Mint 1
- Mint 2
- Mint 3

03.2.10 TRAVAUX DIVERS

03.2.10 1 Remise en place de pneus caoutchouc sous les roulettes des meubles.

Fourniture et pose de pneus caoutchouc sous les roulettes des meubles comprenant la présentation de plusieurs modèles de pneus à l'architecte avant toute fourniture définitive.
Localisation :
• TRANCHE FERME :
Maison :
- ensemble des meubles avec des roulettes

03.2.11 TRAVAUX D'ACCOMPAGNEMENT

Le titulaire du présent lot en relation avec le lot CVC, devra :
- les découpes soignées des lames de plafond de section appropriée pour permettre l'intégration des grilles de soufflage fournies et posées par le lot CVC.
- le refixage des ouvrages adjacents (lames et support).
- la coordination avec le lot CVC pour les dimensionnements et les implantations précis.

03.2.11 1 Travaux d’accompagnement pour le lot CVC.

Localisation :
• TRANCHE FERME :
Suivant plan architecte
Suivant directives des lots techniques :
- à la demande :
- pour toutes les pièces sauf la réserve, le local ménage, les locaux techniques et WC

03.2.11 2 Travaux d’accompagnement pour le lot CVC.

Localisation :
• TRANCHE OPTIONNELLE :
Suivant plan architecte
Suivant directives des lots techniques :
- à la demande :
- salon d'été

03.2.12 DOCUMENTS

Réalisation des Dossiers des Ouvrages Exécutés (DOE) qui seront fournis à la fin des travaux considérés :
- Établissement des DOE en 3 exemplaires papiers et 3 exemplaires numériques (CD-Rom).

03.2.12 1 Établissement des DOE.

Localisation :
• TRANCHE FERME :
• TRANCHE OPTIONNELLE :

03.3 PSE 1 : Création d'un volet résine

NOTA : Les dimensions des ouvrages définis ci-après ne sont pas définitives, avant exécution l'entreprise définira les dimensions avec précision suivant les plans d'exécution et ouvrages réalisés.

03.3.1 MENUISERIES EXTÉRIEURES RESTAURÉES

03.3.1 1 Restauration de volets extérieurs comprenant la révision des assemblages, les remplacements ponctuels, le nettoyage général, le traitement des bois, la vérification des ouvrages de quincaillerie et de ferronnerie, la passivation des éléments métalliques, la remise en jeu, transport retour et repose des volets.

Localisation :
• TRANCHE OPTIONNELLE :
En déduction
Fenêtre :
Mext 8

03.3.2 VOLETS BATTANTS

03.3.2 1 Création de volets extérieures en résine d'après le moulage des volets existants et mise en peinture.

Fourniture et pose de volets extérieurs en composite, comprenant :
- la dépose des volets existants pour prise d'empreinte, puis la remise au maitre de l'ouvrage ou l'évacuation aux DP sur ordre de l'architecte (au préalable la récupération des ferrages pour réemploi),
- la création de moulage,
- la mise en teinte selon RAL des volets existants,
- la pose des ferrages récupérés et/ou la fourniture, façon et pose des ferrages fournis par le présent lot,
- un prototype aux dimensions réelles sera présenté à l'Architecte avant exécution définitive,
- la mise en jeu.

Localisation :
• TRANCHE OPTIONNELLE :
Fenêtre :
Mext 8

03.3.3 TRAVAUX DE PEINTURE SUR MENUISERIES

03.3.3 1 Peinture sur volets extérieurs conservés comprenant décapage, travaux préparatoires, impression, 2 couches de finition travail soigné, décapage, couche primaire antirouille marin et finition sur pièces de ferrage, aux 2 faces

Peinture sur volets extérieurs conservées comprenant décapage, travaux préparatoires, impression, 2 couches de finition travail soigné, décapage, couche primaire antirouille et finition sur pièces de ferrage, aux 2 faces

Localisation :
• TRANCHE OPTIONNELLE :
En déduction
Fenêtre :
Mext 8

03.4 PSE 2 : Restaurations des volets existants

03.4.1 MENUISERIES EXTÉRIEURES RESTAURÉES

Restauration des menuiseries extérieures, en atelier, y compris pièces de serrurerie, pour remise en jeu comprenant :
- la dépose des vantaux et le double transport des menuiseries en atelier,
- la fourniture, façon et pose d'éléments manquants, ou en remplacement d'éléments dégradés : par exemple parcloses,
- la révision des assemblages, le rechevillage, le collage éventuel des assemblages à condition que la colle reste invisible et ne tache pas le bois et ce après accord de l'Architecte,
- la révision, redressement, restauration, dépose et pose des pièces de serrureries et fourniture avec façonnage des pièces en fer forgé en complément (des pièces dégradées, non conformes, ou manquantes),
- la dépose et remise au maître d'ouvrage des pièces de ferrage non conforme (verrous, crémones par exemples),
- la fourniture, façon la pose d'éléments de ferrages manquants ou défectueux fournis par le titulaire du présent lot (gonds, pentures, gâches, crémones, pattes à scellements, clous nécessaires à la fixation de l'ensemble des ferrages mentionnés, etc…, liste non exhaustive) en fer forgé,
- la repose des menuiseries après coup, après présentation et accord de l'architecte, y compris rescellement des éléments de rotation ou autres,
- la remise en jeu, y compris toutes les pièces de serrurerie,
- lors d'une dépose de vantail plus d'une journée, la réalisation d'une occultation provisoire étanche, par panneaux translucides en polycarbonate de 4 mm ép sur ossature bois.
- la restauration des dormants et habillages laissés en place, comprenant les mêmes interventions que décrites ci-dessus.

Mode de métré : à l'unité de baie

03.4.1 1 Restauration de volets extérieurs comprenant la révision des assemblages, les remplacements ponctuels, le nettoyage général, le traitement des bois, la vérification des ouvrages de quincaillerie et de ferronnerie, la passivation des éléments métalliques, la remise en jeu, transport retour et repose des volets.

Localisation :
• TRANCHE OPTIONNELLE :
Ensemble des volets de la baie Mext 9

03.4.2 TRAVAUX DE PEINTURE SUR MENUISERIES

a) **pour peinture sur bois** :
- le brossage et le dégraissage,
- la réalisation d'une couche d'impression,
- le rebouchage à l'enduit à l'eau, et le ponçage,
- un enduit repassé à l'enduit à l'eau si nécessaire (finition très soignée),
- une couche d'impression à l'huile de lin pigmentée, un ratissage à l'enduit gras à l'huile de lin, un ponçage, à renouveler si nécessaire,
- deux couches de peinture aux huiles naturelles de type Malouinières ou équivalent, teinte à déterminer après étude stratigraphique,
- toutes les sujétions de rechampie aux deux faces, suivant les différences de teintes,
- toutes les sujétions de rechampie au droit des quincailleries et ferrages,

b) **finitions soignées sur pièces de serrurerie métallique à peindre :**
Sur les pièces de serrurerie de réemploi :
- préparation des fers comprenant le brossage des fers et décapage de la rouille, le décapage de la peinture ancienne, l'époussetage et le dégraissage des fers, et le passage d'une couche primaire inhibitrice de corrosion,

Sur les pièces de serrurerie neuve :
- préparation des fers comprenant l'époussetage et le dégraissage des fers, et le passage d'une couche primaire inhibitrice de corrosion,

En finition :
- traitement anti-corrosion marin et mise en peinture de finition à 2 passes ton RAL 7022, type "FREITAPOX et FREITANE 580 " de Ripolin Freitag ou équivalent,

Dispositions particulières :
Tous les produits employés seront de très haute qualité.
L'application de toutes les couches de peinture sera effectuée à la brosse exclusivement. Toute application au pistolet est prohibée.
L'entrepreneur du présent lot devra toutes les reprises, les raccords et rechampis sur les ouvrages adjacents afin d'avoir une continuité sur la teinte.

03.4.2 1 Peinture sur volets extérieurs conservés comprenant décapage, travaux préparatoires, impression, 2 couches de finition travail soigné, décapage, couche primaire antirouille marin et finition sur pièces de ferrage, aux 2 faces

Peinture sur volets extérieurs conservées comprenant décapage, travaux préparatoires, impression, 2 couches de finition travail soigné, décapage, couche primaire antirouille et finition sur pièces de ferrage, aux 2 faces

Localisation :

• TRANCHE OPTIONNELLE :

Volets extérieurs de la baie y compris les crochets de maintien :

- MExt 9